Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L' AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 18 mars 2011
fixant le prix de vente 2011 des produits de diffusion des services de statistique agricole au ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité, et de l'aménagement du territoire

Vu le décret n°2006-1236 du 10 octobre 2006 portant attribution de produits au budget du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n°2006-1240 du 10 octobre 2006 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 4 Octobre 2006 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des services de statistique agricole au ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête

I - Produits standard

Art. 1er : Le prix de vente des publications Agreste, éditées par les services de statistique agricole au ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité, et de l'aménagement du territoire
est précisé à l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2 : Le barème des remises pour les publications et les produits électroniques standard est précisé en annexe 2 du présent arrêté.

Une remise de 30% peut être accordée aux organismes de recherche sur la cession de fichiers, sous réserve du respect des conditions suivantes :

la recherche doit être à but non lucratif ;
les résultats de la recherche doivent être rendus publics.

Art. 3 : Les directeurs mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 4 Octobre 2006 modifié susvisé fixent chaque année, et pour chaque publication Agreste éditée par leur service, le tarif de vente au numéro dans le cadre des fourchettes de prix données à l'annexe 1 du présent arrêté. Ils fixent aussi le prix des abonnements à chaque titre, en appliquant une réduction de 15 à 30% sur le prix de vente au numéro.

Ils peuvent fixer un tarif d'abonnement global à l'ensemble des publications Agreste éditées par leur service durant l'année civile, avec une réduction maximum de 50% sur le prix des abonnements et des ouvrages.

Art. 4 : Les tarifs des produits électroniques standard, ainsi que ceux des listes d'adresses d'établissements et d'entreprises sont précisés en annexe 1 du présent arrêté.

II - Services d'accompagnement

Art. 5 : Une participation forfaitaire aux frais d'envoi des cédéroms et des publications Agreste de plus de quatre pages s'ajoute au prix lorsqu'elles sont expédiées hors abonnement.
Cette participation est de 2,5 euros par envoi dans l'Union européenne et de 4 euros par envoi hors Union européenne.
Lorsqu'un client demande un envoi d'informations par fax, une participation forfaitaire par envoi de 3 euros lui est demandée, à laquelle s'ajoute un coût de 0,76 euro par page au delà de 5 pages.
Les coûts de reproduction sont précisés en annexe 1 du présent arrêté.

III - Produits sur mesure

Art. 6 : Les produits sur mesure sont des tableaux réalisés à la demande, à partir de fichiers de données détail ou de données tabulées et dont les variables et la zone géographique sont laissées au choix du client. Toutefois, lorsque cette dernière est constituée d'un ensemble de zones élémentaires dont la prise en compte par les services de statistique agricole nécessite un travail spécifique, le client est tenu de fournir sur support magnétique les éléments constitutifs de la zone géographique considérée.
Le prix de mise à disposition des tableaux sur mesure, réalisés sur demande ponctuelle, comprend l'instruction et le traitement de la demande dont les éléments respectifs sont précisés en annexe 3 du présent arrêté.

Art. 7 : Le coût de la journée de cadre A est de 465 euros, de cadre B de 269 euros, de cadre C de 235 euros.

Art. 8 : La rediffusion, y compris à des fins commerciales, est autorisée sans licence et sans versement de redevance. Toutefois, la rediffusion de la base de données en l'état, en tout ou partie substantielle, gratuitement ou contre paiement est interdite.
Cette rediffusion est subordonnée au respect de l'intégrité des données et à la mention de la source sous la forme : « Source: Agreste - nom de la base ».

Art. 9 : Le présent arrêté autorise la vente des publications et des autres produits de diffusion mentionnés, dans le cadre des régies de recettes instituées auprès des services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité, et de l'aménagement du territoire

Art.10 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité, et de l'aménagement du territoire

Fait à Paris, le
18 mars 2011

Le ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité, et de l'aménagement du territoire

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service de la Statistique et de la Prospective

Fabienne Rosenwald

Annexe 1

TARIFS DES PUBLICATIONS ET PRODUITS NUMÉRIQUES AGRESTE

TITRE	PÉRIODICITÉ	ABONNEMENT			VENTE AU NUMÉRO
		CONTENU	UNION EUROPÉENNE	HORS UNION EUROPÉENNE	PRIX DU N°
AGRESTE-PRIMEUR	apériodique	15 numéros suivis	32 euros	36,50 euros	2,50 euros
AGRESTE - DOSSIERS	apériodique	4 numéros suivis	32 euros	38 euros	10,00 euros
AGRESTE-CAHIERS	apériodique				10,00 euros
AGRESTE-CAHIERS spéciaux (RA 2000 et autres)					19,51 euros
AGRESTE-CHIFFRES & DONNEES, *Agriculture*	apériodique				12 euros
AGRESTE-CHIFFRES & DONNEES, *Agroalimentaire*	apériodique				12 euros
AGRESTE-*GraphAgri*	apériodique				23 euros
AGRESTE-CONJONCTURE, *LE PANORAMA*	mensuel	8 numéros par an	50 euros	59 euros	7 euros
L'ESSENTIEL DEPARTEMENT 2000					11,50 euros
L'ESSENTIEL FRANCE METROPOLITAINE par région 2000					11,50 euros
L'ESSENTIEL FRANCE METROPOLITAINE par département 2000 Tome 1: départements 01 à 24					11,50 euros
Tome 2 : départements 25 à 49					11,50 euros
Tome 3 : départements 50 à 74					11,50 euros
Tome 4 : départements 76 à 95					11,50 euros
L'ESSENTIEL VITICULTURE 2000					11,50 euros
L'ESSENTIEL DEPARTEMENT (DOM) 2000					11,50 euros

Annexe 1

TARIFS DES PUBLICATIONS ET PRODUITS NUMÉRIQUES AGRESTE (suite)

TITRE	PÉRIODICITÉ	ABONNEMENT			VENTE AU NUMERO
		CONTENU	UNION EUROPÉENNE	HORS UNION EUROPÉENNE	PRIX DU N°
AUTRES PUBLICATIONS					
NOTES ET ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES	apériodique	4 numéros	40 euros	46 euros	12 euros
Regard sur l'Agriculture des DOM	apériodique				5 euros
SAA Comptes départementaux de l' Agriculture DOM	annuel				12 euros
Mémento national	annuel				3 euros
PUBLICATIONS AGRESTE DES SERVICES DÉCONCENTRÉS					
		mémento et mercuriale			1 à 20 euros
		Fascicule de 2 à 8 pages			1,50 à 15 euros
		Fascicule de 9 à 32 pages			3 à 40 euros
		Fascicule de 33 à 64 pages			4 à 60 euros
		Fascicule de 65 à 128 pages			6 à 70 euros
		Fascicule de 129 pages et plus			7 à 90 euros
		CDRom			10 à 100 euros

Annexe 1

TARIFS DES PRODUITS NUMÉRIQUES STANDARD

CONTENU	SUPPORT	TARIF
PRODUITS ÉLECTRONIQUES STANDARD		
Fiches comparatives des RGA 70-79-88	cédérom	762,25 euros
Structure des exploitations 1990-93-95-97	cédérom	144,83 euros
Inventaire communal 1998 Fichier détail (SCEES-INSEE)	cédérom	cédérom régional : 47,26 euros cédérom France entière : 609,80 euros
Inventaire communal 1998 Fichier thématique (SCEES-INSEE)	cédérom	cédérom France entière, pour un thème : 137,20 euros
Inventaire communal 1998 Communoscope-cartovision (SCEES-INSEE)	cédérom	cédérom régional : 16,77 euros cédérom France entière : 304,90 euros
Recensement agricole 2000 La Fiche comparative France métropolitaine	cédérom	460 euros
Recensement agricole 2000 La Fiche comparative Région	cédérom	46 euros
Recensement agricole 2000 L'Essentiel France métropolitaine	cédérom	460 euros
Recensement agricole 2000 L'Essentiel Région	cédérom	46 euros
Recensement agricole 2000 L'Inventaire France métropolitaine	cédérom	760 euros
Recensement agricole 2000 L'Inventaire Région	cédérom	76 euros
Recensement agricole 2000 La Viticulture France métropolitaine	cédérom	137 euros
Recensement agricole 2000 La Viticulture interrégion	cédérom	46 euros
Recensement agricole 2000 L'Essentiel DOM	cédérom	46 euros
Recensement agricole 2000 L'Inventaire DOM	cédérom	76 euros
RECHERCHE DOCUMENTAIRE		
Recherche documentaire pour réponse à une demande ou réalisation d'un dossier	Dossier	la demi-heure de recherche : 29 euros le premier quart d'heure gratuit.
REPRODUCTIONS		
Reproduction de pages de publication Agreste. Lorsqu'il y a plusieurs demandes par le même client pour la même publication, cumuler le nombre de photocopies.	photocopie noir et blanc	De 1 à 5 photocopies, forfait de 5 euros (y,c, frais d'envoi) Au delà de 5 photocopies, 1euro par page à ajouter au forfait
Extraction de tableaux de cédéroms et envoi par mel. Lorsqu'il y a plusieurs demandes par le même client pour le même cédérom, cumuler le nombre de tableaux		De 1 à 5 tableaux, forfait de 5 euros (y,c, frais d'envoi) Au delà de 5 tableaux, 1euro par tableau à ajouter au forfait

Annexe 1

CONTENU	SUPPORT	TARIF
Reproduction de pages de publication Agreste	Photocopies couleur	De 1 à 5 photocopies forfait de 8 euros (y,c, frais d'envoi) Au delà de 5 photocopies, 2 euros par page à ajouter au forfait
CARTES		
Inventaire communal : carte des territoires vécus		la carte : 11,59 euros
Carte des PRA (petites régions agricoles)		3,05 euros
Recensement agricole 2000 - Carte poster		3,05 euros
Carte issue d'une publication en format autre que pdf avec les données associées		10 euros

TARIFS DES LISTES D'ADRESSES

PRODUIT	MODALITES		TARIF
Adresses d'entreprises et d'établissements	Sur support électronique	Frais d'accès, de gestion, d'analyse et de programmation	30,49 euros
		plus, par adresse	0,10 euro

Annexe 2

BARÈME DES REMISES POUR LES PUBLICATIONS ET LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES STANDARD

REMISE ÈS-QUALITÉS	
• Agent du Ministère de l'agriculture et de la pêche (un seul exemplaire)	-50%
• Lycéens et étudiants	-20%
REMISE ÈS-FONCTIONS	
• Établissement d'enseignement	-20%
• Libraires (sauf abonnements)	-35%
• Agences d'abonnement et libraires pour les seuls abonnements	-15%
REMISE SUR CERTAINS TYPES D'ACHATS cumulable avec les remises ès-qualités et ès-fonctions, sans pouvoir dépasser un total de 50% de réduction.	
• Achat en nombre :	
◦ de 10 à 24 exemplaires	-10%
◦ de 25 à 49 exemplaires	-20%
◦ 50 exemplaires et plus	-30%
• Pré-commande de 10 exemplaires au moins, avec envoi groupé à une seule adresse	
◦ de 10 à 24 exemplaires	-30%
◦ de 25 à 49 exemplaires	-35%
◦ de 50 à 99 exemplaires	-40%
◦ 100 exemplaires et plus	-50%
• Achat d'un ensemble de publications présenté dans le cadre d'un paquetage	de -10% à -50%

Annexe 3

PRIX DE MISE À DISPOSITION DES TABLEAUX SUR MESURE

Une demande est un ensemble de tableaux portant sur une même source. Le coût de la préparation au traitement de la demande est calculé pour l'ensemble de ces tableaux.
Le coût de la réalisation du tableau s'applique à chaque tableau.

On distingue 2 types de tableaux:

- T1 : tableau simple

Ces tableaux sont des tableaux croisant au maximum 3 critères (hors géographie) ne nécessitant pas de variables recalculées ni de traitements complexes sur des unités statistiques.

Pour la géographie on utilise un zonage standard ou l'on compte un supplément pour constitution de zonage.(cf tableau)

L'année n'est pas un critère ; on compte un tableau par année.

- T2: tableau compliqué

Tous les tableaux qui ne remplissent pas les conditions de T1

On prévoit un supplément pour constitution de zonages sur mesure lorsque le nombre de zones élémentaires (communes, cantons..) est supérieur à dix

On prévoit un supplément pour recodifications de variables

On prévoit un supplément pour mise en forme spécifique. La mise en forme standard dans Excel: (titre, source..) n'est pas payante.

Lorsqu'il y a une demande de devis pour un ensemble de tableaux compliqués T2 (plus de deux) non suivie d'une commande, on peut facturer le montant de la préparation au traitement de la demande.

Préparation au traitement de la demande (1 source)	130 euros jusqu'à une demi-journée de travail, 260 euros au-delà
Réalisation du tableau • écriture du programme • exécution du programme • vérification • application et contrôle du secret statistique • mise en forme standard des résultats	60 euros pour un tableau T1, 140 euros pour un tableau T2
Supplément pour recodifications	15 euros par variable recodifiée
Supplément pour zonages sur mesure	0 si moins de 10 zones élémentaires 30 euros pour les 20 suivantes 30 euros pour les 20 suivantes
Supplément pour mise en forme d'un tableau	25 euros